

# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2015

### VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants : taxe d'habitation : 14.60 %, taxe foncière sur propriétés bâties : 8.58 %, taxe foncière sur propriétés non bâties : 40.18 %, CFE : 20.38 %.

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 équilibré comme suit : 1 339 693 € en fonctionnement, 1 566 412.35 € en investissement.

### RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Considérant la nécessité d'un remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels en cas d'indisponibilité, le Conseil Municipal autorise le maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels.

### RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Afin de palier à des besoins liés à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents non-titulaires.

### CONCERTATION AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD8/RD1508

Le conseil municipal approuve le projet de concertation sur l'aménagement du carrefour RD8/RD1508.

La séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,  
Marc ROLLIN